



Communiqué de presse
Paris, le 14 octobre 2021

Baromètre PRISM'EMPLOI Août 2021



COMMENTAIRE GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AOÛT 2021

La survenue de la crise sanitaire puis du confinement à partir du 17 mars 2020 ont conduit en quelques jours à l'effondrement de l'emploi intérimaire. En août 2021, la lecture des tendances reste perturbée par la référence à une période atypique (-8,0 % en août 2020 par rapport à août 2019, et ce en tenant compte de l'activité partielle). En conséquence, le commentaire du Baromètre Prism'emploi d'août 2021 porte sur la comparaison avec les données d'août 2019, permettant ainsi un éclairage plus pertinent.

En août 2021, le travail temporaire (contrats de travail temporaire et CDI intérimaires) dénombre 643 841 emplois en équivalent temps plein (ETP), soit **5,6 %** de moins qu'en août 2019, correspondant à la destruction de 38 144 ETP par rapport à la situation d'avant crise.

L'évolution au mois d'août 2021 (sur deux ans) est marquée par une baisse de 1,3 point au regard de la même tendance du mois précédent (-4,3 % en juillet), mais demeure au-dessus du recul moyen observé depuis le début d'année (-6,2 %).

Dans le détail des évolutions sectorielles :

- ▶ L'industrie et le BTP, pénalisés par des pénuries de matériaux, subissent une dégradation sur deux ans de respectivement -11,9 % et -13,4 %.
- ▶ Le secteur du commerce, en recul de 4,8 %, connaît une baisse un peu plus marquée que le mois précédent (-2,1 %).
- ▶ L'évolution du travail temporaire dans les services, avec -0,5 %, enregistre au contraire, un net redressement par rapport au mois de juillet (-4,4 %) en raison de la tendance à la normalisation dans l'hôtellerie-restauration.
- ▶ A rebours des autres secteurs, les effectifs intérimaires des transports-logistique, avec +8,4 % (sur deux ans), poursuivent leur croissance.

Dans ce contexte, le nombre d'intérimaires ouvriers qualifiés, impacté par la conjoncture dans l'industrie et le BTP, recule de 9,9 %. Les autres métiers, portés par la relative tertiairisation des effectifs, enregistrent quant à eux des évolutions supérieures à la moyenne (Cadres et professions intermédiaires : -2,5 % ; employés : -1,5 % ; ouvriers non qualifiés : -4,1 %).

Contacts presse

Ema Hazan
06.64.56.11.74
ema.hazan@plead.fr

Juliette Prost
06.72.47.53.28
juliette.prost@plead.fr

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 29 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.
www.prismemploi.eu - @Prismemploi



DONNÉES NATIONALES DE CADRAGE

Évolution d'août 2021 par rapport à août 2019

LES CHIFFRES CLÉS :

Les effectifs intérimaires s'inscrivent en baisse (-5,6 %) au niveau national.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La majorité des secteurs sont en baisse

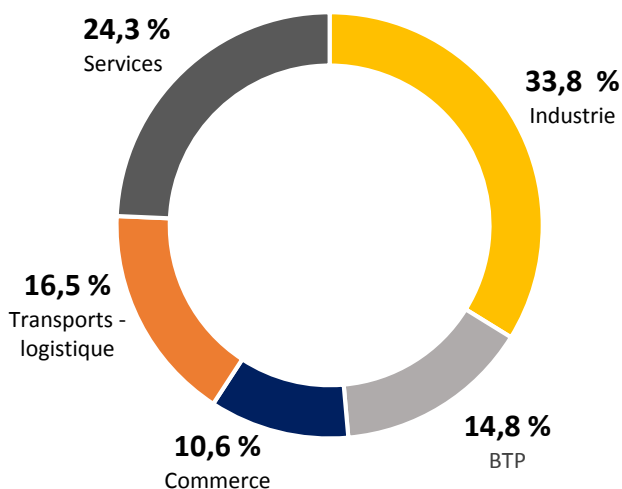
L'emploi intérimaire augmente dans les transports (+8,4 %) mais diminue dans les services (-0,5 %), le commerce (-4,8 %), l'industrie (-11,9 %) et le BTP (-13,4%).

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR QUALIFICATION

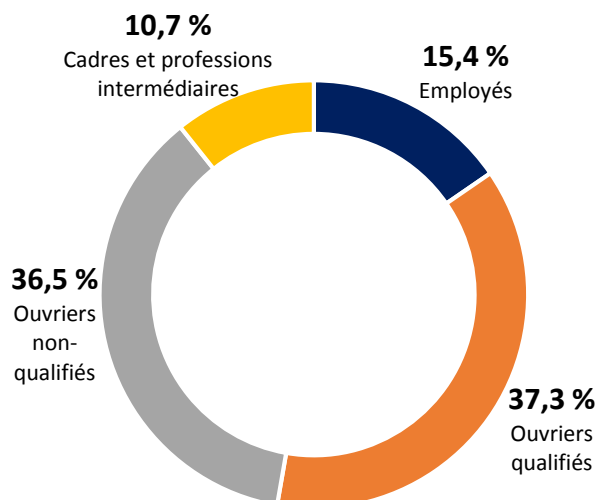
Toutes les qualifications diminuent

L'emploi intérimaire diminue chez les employés (-1,5 %), les cadres et professions intermédiaires (-2,5 %), les ouvriers non qualifiés (-4,1 %) et les ouvriers qualifiés (-9,9 %).

Répartition des effectifs intérimaires par secteur



Répartition des effectifs intérimaires par qualification



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES EN AOÛT 2021 par rapport à août 2019 et août 2020

	2019	2020
Évolution globale	-5,9 %	+2,3 %
BTP	-13,4 %	-13,0 %
Industrie	-11,9 %	+5,1 %
Services	-0,5 %	+17,7 %
Transports	+8,4 %	+2,8 %
Commerce	-4,8 %	-10,6 %

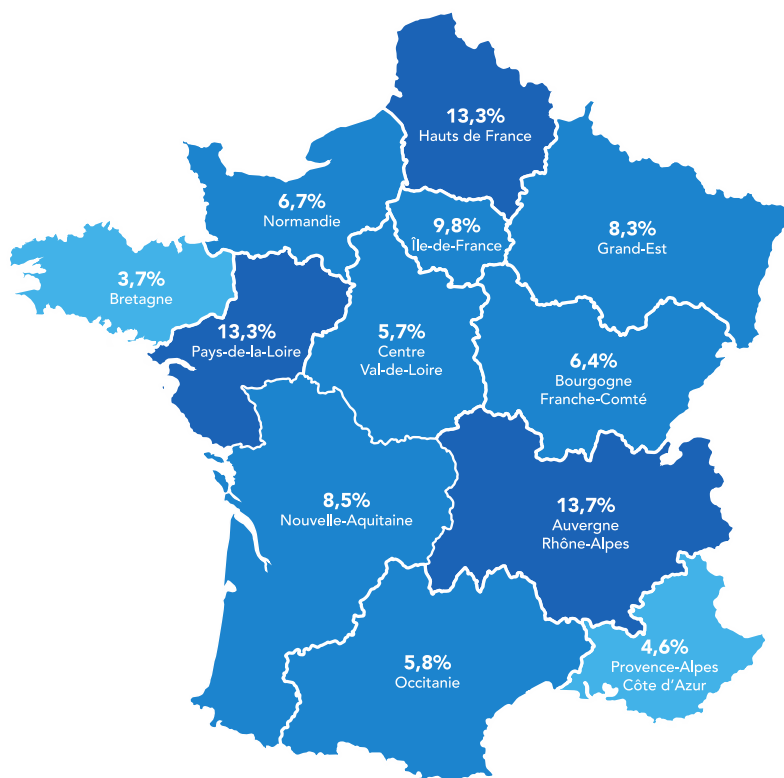
LE CDI INTÉRIMAIRE

En août 2021, le CDI Intérimaire représente 45 041 ETP soit 7,0 % de l'emploi intérimaire.

Dans un environnement économique et sanitaire appelant à renforcer la sécurisation des parcours, les agences d'emploi ont accru les CDII de 2 154 ETP sur un an, correspondant à une hausse de 5,1 % de ces effectifs.

Sur les territoires, le recours au CDII représente plus de 10 % des intérimaires en Pays de la Loire (11,9 %), en Bourgogne-Franche-Comté (10,3 %) et dans les Haut-de-France (10,0 %). C'est en Ile-de-France et en Bretagne (avec respectivement 4,3 % et 4,6 % des effectifs) que ce type de contrat reste le moins développé.

La répartition géographique des CDII se concentre à plus de 40 % dans 3 régions caractérisées par une forte orientation industrielle : Auvergne-Rhône-Alpes : 13,7 %, Haut-de-France : 13,3 % et Pays de la Loire : 13,3 %.



DONNÉES RÉGIONALES DE CADRAGE

Chiffres d'août 2021 par rapport à août 2019

LES CHIFFRES CLÉS :

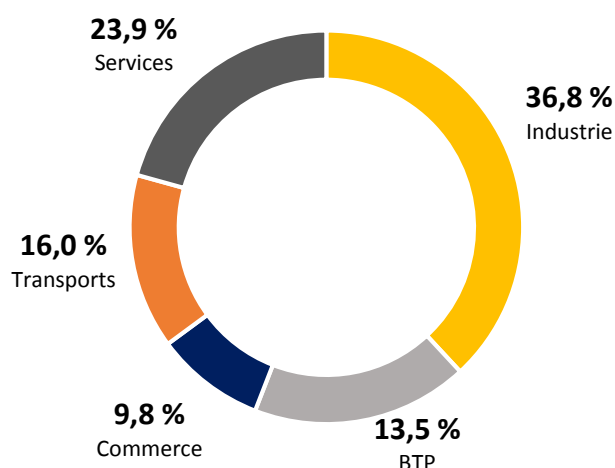
Les effectifs intérimaires sont en baisse (-3,9 %) en région Auvergne-Rhône Alpes.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ

La majorité des secteurs sont en baisse

L'emploi intérimaire augmente dans les services (+3,4 %) et les transports (+2,4 %) mais diminue dans l'industrie (-2,1 %), le commerce (-11,4 %) et le BTP (-19,2 %).

Répartition des effectifs intérimaires par secteur

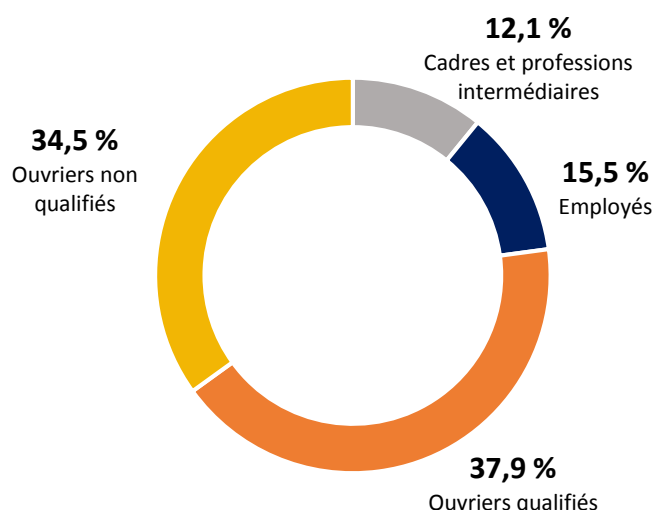


ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR QUALIFICATION

La moitié des qualifications diminuent

L'emploi intérimaire augmente chez les cadres et professions intermédiaires (+7,2 %) et les employés (+0,1 %) mais recule chez les ouvriers non qualifiés (-3,7 %) et les ouvriers qualifiés (-8,6 %).

Répartition des effectifs intérimaires par qualification



TENDANCES TERRITORIALES :

	Évolution des effectifs intérimaires (y compris CDI)	Part des CDI dans l'emploi intérimaire total
Ain	-8,3 %	6,8 %
Allier	+9,9 %	7,1 %
Ardèche	-23,1 %	12,4 %
Cantal	-1,3 %	7,3 %
Drôme	-2,2 %	6,7 %
Isère	-1,4 %	6,7 %
Loire	+7,6 %	7,4 %
Haute-Loire	+18,7 %	9,8 %
Puy-de-Dôme	-2,4 %	8,9 %
Rhône	-8,0 %	6,1 %
Savoie	-4,2 %	5,4 %
Haute-Savoie	-4,5 %	5,5 %

LA FRANCE DES RÉGIONS

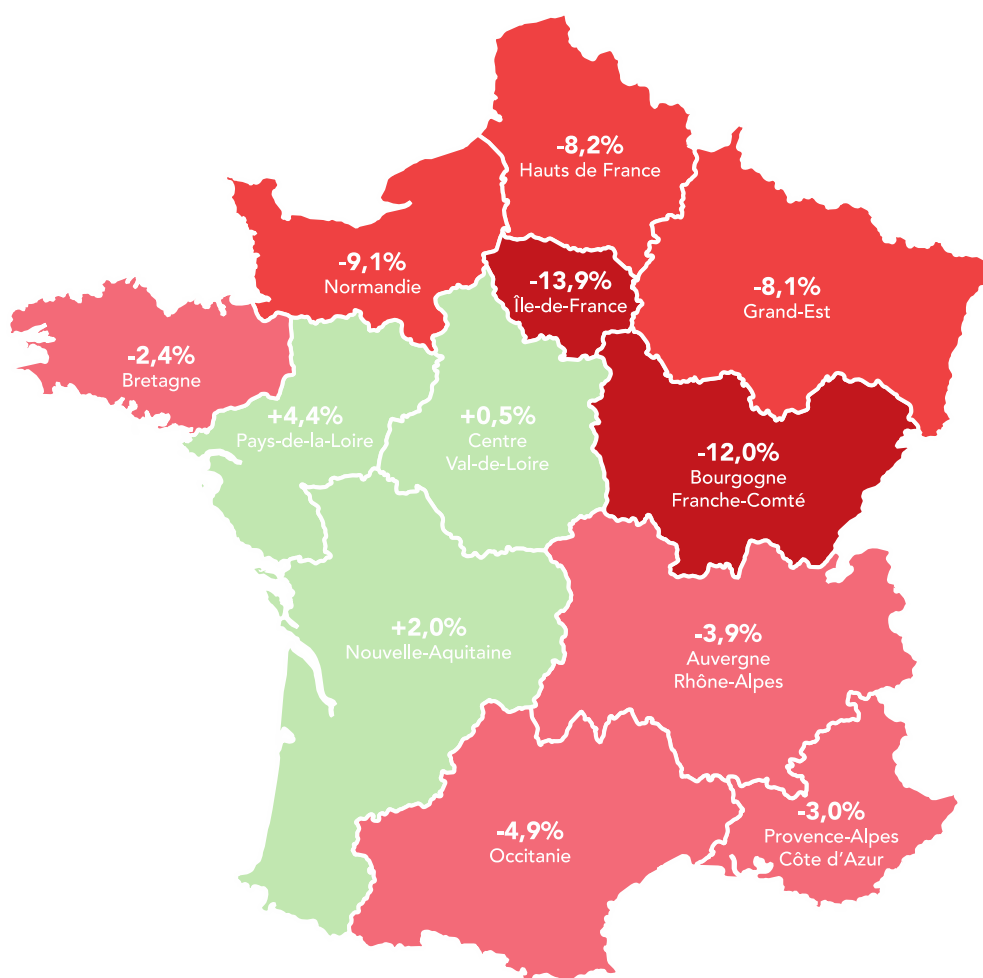
Août 2021 par rapport à août 2019

Trois régions sont en hausse

Ces divergences sectorielles influencent directement les évolutions géographiques, elles aussi disparates.

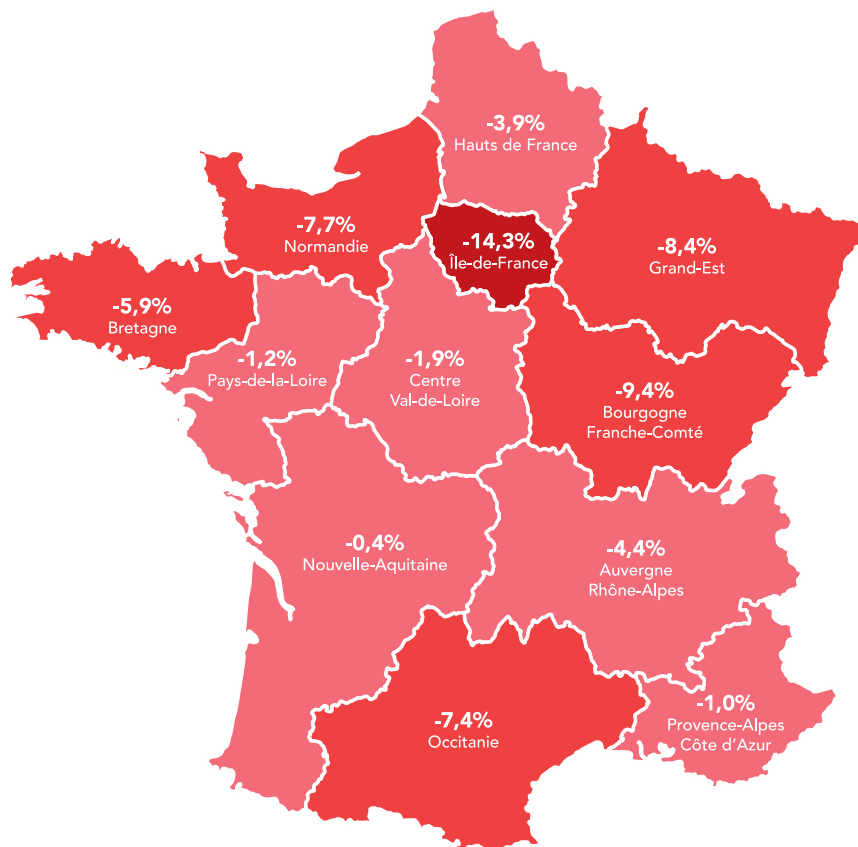
Trois des treize régions métropolitaines connaissent un développement du travail temporaire : Pays-de-la-Loire avec +4,4 % ; Nouvelle-Aquitaine avec +2,0 % et Centre Val de Loire avec +0,5 %.

A l'opposé, la situation en Ile-de-France (-13,9 %) et en Bourgogne-Franche-Comté (-12,0 %) demeure préoccupante.



Cumul annuel : janvier-août 2021 (%)

Au cours des huit premiers mois de l'année, l'emploi intérimaire enregistre une baisse cumulée de -6,2 % par rapport à la même période en 2019.



Méthodologie :

Prism'emploi s'appuie sur l'expertise de Siaci Saint Honoré pour la réalisation du Baromètre Prism'emploi. La branche du travail temporaire a en effet choisi cet organisme pour collecter et consolider les données des Entreprises de Travail Temporaire (ETT) afin d'identifier les salariés éligibles à la mutuelle Intérimaires Santé et au régime de prévoyance. Ainsi, depuis fin 2015, les ETT transmettent chaque mois à Siaci Saint Honoré les informations relatives aux missions d'intérim. Ces données font désormais l'objet d'un traitement statistique dans le cadre d'une convention réunissant l'Observatoire de l'Intérim et du recrutement, S2H Consulting (filiale de Siaci Saint Honoré) et Prism'emploi. Leur traitement est effectué dans le strict respect des normes de confidentialité et sur des espaces sécurisés, et les données sont exploitées depuis janvier 2021 par Prism'emploi pour élaborer ce baromètre d'activité parfaitement exhaustif et permettant de distinguer les contrats de travail temporaire et les CDI.



Contacts presse

Ema Hazan
06.64.56.11.74
ema.hazan@plead.fr

Juliette Prost
06.72.47.53.28
juliette.prost@plead.fr

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 29 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.
www.prismemploi.eu - @Prismemploi